

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 27.07.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex**
- **UFI: 0473-A0K5-C00J-48NX**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Revêtement PU souple à 1 composant
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Sievert Baustoffe SE & Co. KG
Mühlenschweg 6
D-49090 Osnabrück
Tel.: +49 2363 5663-0
- **Service chargé des renseignements:**
Abteilung: Produktsicherheit
Tel.. +49 2363 5663-0
info-hahne@sievert.de
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Giftnformationszentrum Nord (GIZ Nord) Universität Göttingen,
Tel.: 0551-19240

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

- | | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4 | H332 Nocif par inhalation. |
| Skin Sens. 1 | H317 Peut provoquer une allergie cutanée. |
| STOT SE 3 | H335 Peut irriter les voies respiratoires. |
| Aquatic Chronic 3 | H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Hexamethylene diisocyanate, oligomers
2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol
Hexanedioic acid, polymer with 1,4-butanediol, 1,6-diisocyanatohexane, 2,2-dimethyl-1,3-propanediol and 1,6-hexanediol
diisocyanate d'hexaméthylène
- **Mentions de danger**
H332 Nocif par inhalation.

(suite page 2)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 1)

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

· **Indications complémentaires:**

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Préparation à base de polyisocyanates aliphatiques.

· **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Hexamethylene diisocyanate, oligomers ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 164250-92-4	2-Oxepanone, polymer with 1,6-diisocyanatohexane and 1,6-hexanediol ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335	10-25%
CAS: 29891-05-2	Hexanedioic acid, polymer with 1,4-butanediol, 1,6-diisocyanatohexane, 2,2-dimethyl-1,3-propanediol and 1,6-hexanediol ⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-10%
CAS: 14035-94-0	pentanedioic acid, 2-methyl-, 1,5-dimethyl ester	10-25%
CAS: 77-58-7 EINECS: 201-039-8	dilaurate de dibutylétain ⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Muta. 2, H341; Repr. 1B, H360FD; STOT RE 1, H372	<0,25%
CAS: 822-06-0 EINECS: 212-485-8	diisocyanate d'hexaméthylène ⚠ Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330; ⚠ Resp. Sens. 1, H334; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204 Limites de concentration spécifiques: Resp. Sens. 1; H334: C ≥ 0,5 % Skin Sens. 1; H317: C ≥ 0,5 %	<0,1%

· **Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

Giscode : PU50

Le libellé des phrases de risque répertoriées se trouve à la rubrique 16.

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° CE : 500-060-2

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485796-17-0000, 01-2119485796-17-0001

N° CAS : 28182-81-2

hexaméthylène-1,6-diisocyanate

N° INDEX : 615-011-00-1

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457571-37-0000

(suite page 3)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 2)

N° CAS : 822-06-0

Concentrations Limites Spécifiques (GHS):

Resp. Sens. 1 H334 ³ 0,5 %Skin Sens. 1 H317 ³ 0,5 %

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Mousse, dioxyde de carbone, produit chimique sec, brouillard d'eau, jet de pulvérisation.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Plein jet d'eau.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

En cas d'incendie : formation possible de monoxyde de carbone, d'oxydes d'azote ainsi que de vapeurs d'isocyanate et de traces d'acide cyanhydrique.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Porter un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

porter un équipement de protection. Éloignez les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Assurer une ventilation adéquate sur le lieu de travail.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver au frais et au sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Tenir à l'écart des aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Sceller soigneusement les récipients ouverts pour éviter toute réaction avec l'humidité atmosphérique.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

77-58-7 dilaurate de dibutylétain (<0,25%)

VLEP	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ en Sn
------	---

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène (<0,1%)

VLEP	Valeur momentanée: 0,15 mg/m ³ , 0,02 ppm Valeur à long terme: 0,075 mg/m ³ , 0,01 ppm AR,, concs. mesurées sur une durée de 5 min
------	--

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Pas nécessaire avec une bonne ventilation.

· **Protection des mains:**

Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériaux appropriés : caoutchouc butyle, latex nitrile, PVC

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 4)

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Couleur:	Incolore
· Odeur:	Faible, caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	215,6 °C
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair	98 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Product reacts with water
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,05 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	Liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants:	
· Teneur en substances solides:	80,0 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant

(suite page 6)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 5)

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réactions exothermiques avec les amines et les alcools. Développement de CO₂ avec de l'eau - montée en pression dans des récipients fermés, risque d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Toxicité aiguë, orale :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

DL50 rat : > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë, par inhalation :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate :

CL50 rat, mâle : 543 mg/m³, 4 h

Méthode : Ligne directrice 403 de l'OCDE

CL50 rat, femelle : 390 mg/m³, 4 h

Méthode : Ligne directrice 403 de l'OCDE

La substance a été testée sous une forme (c'est-à-dire une distribution granulométrique spécifique) différente des formes telles que

ils sont commercialisés et susceptibles d'être utilisés. Basé sur une entrée fractionnée

concept et les données disponibles sur la taille des particules lors de l'utilisation finale de la substance en sont une

classification modifiée de la toxicité aiguë par inhalation justifiée.

Toxicité subaiguë, subchronique et à long terme :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Voie d'application : Toxicité subaiguë par inhalation, rat

Méthode : Ligne directrice 412 de l'OCDE

concentrations d'essai - 4,3 ; 14,7 et 89,8 mg aérosol/m³

Temps d'exposition - 3 semaines

(6 heures par jour, 5 jours par semaine)

4,3 mg/m³ concentration tolérée sans dommage (NOEL),

14,7 mg/m³ d'augmentation du poids des poumons,

89,8 mg/m³ modifications inflammatoires des voies respiratoires.

Il n'y avait aucune indication de dommages aux autres organes en dehors des organes respiratoires.

Génotoxicité in vitro :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Type de test : Test Salmonella/Microsome (test d'Ames)

Résultat : Aucune preuve d'effet mutagène.

Méthode : Ligne directrice 471 de l'OCDE

Type de test : Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat : négatif

Méthode : Ligne directrice 473 de l'OCDE

(suite page 7)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 6)

Type de test : Mutation ponctuelle dans des cellules de mammifères (test HPRT)

Résultat : négatif

Méthode : Ligne directrice 476 de l'OCDE

Plus d'information:

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Propriétés/effets particuliers : En cas de surexposition - en particulier lors de la pulvérisation de peintures contenant des isocyanates sans mesures de protection - il existe un risque de effet irritant dépendant de la concentration sur les yeux, le nez, la gorge et les voies respiratoires. retardé Apparition de symptômes et développement d'une hypersensibilité (difficulté à respirer, toux, asthme) sont possibles. Chez les personnes hypersensibles, les réactions peuvent survenir dès concentrations d'isocyanate très faibles, même inférieures à la valeur MAK.

Un contact prolongé avec la peau peut provoquer un bronzage et une irritation.

Des expériences sur des animaux et d'autres études indiquent que le contact cutané avec

Les diisocyanates jouent un rôle dans la sensibilisation aux isocyanates et les réactions respiratoires pouvait.

· **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Oral	LD50	175 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

822-06-0 diisocyanate d'hexaméthylène

Oral	LD50	746 mg/kg (rat)
------	------	-----------------

Dermique	LD50	599 mg/kg (rab)
----------	------	-----------------

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée** légèrement irritant

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** légèrement irritant

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CL50 > 100 mg/l

Espèce : Danio rerio (poisson zèbre)

Durée d'exposition : 96 h

Méthode : Ligne directrice 203 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau :

Ultra turrax : 60 s à 8 000 tr/min ; agitateur magnétique 24h ; filtration.

Toxicité aiguë pour la daphnie :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

(suite page 8)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 7)

CE50 > 100 mg/l

Espèce : *Daphnia magna* (grande puce d'eau)

Durée d'exposition : 48 h

Méthode : Ligne directrice 202 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau :

Ultra turrax : 60 s à 8 000 tr/min ; agitateur magnétique 24h ; filtration.

Toxicité aiguë des algues :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CI50 > 100 mg/l

Testé sur : *Scenedesmus subspicatus* Durée du test : 72 h

Méthode : Ligne directrice 201 de l'OCDE

Préparation des échantillons en raison de la réactivité de la substance avec l'eau :

Ultra turrax : 60 s à 8 000 tr/min ; agitateur magnétique 24h ; filtration.

Toxicité bactérienne aiguë :

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

CE50 > 1 000 mg/l

Testé sur : Boue activée Durée du test : 3 h

Méthode : Ligne directrice 209 de l'OCDE

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Homopolymère d'hexaméthylène-1,6-diisocyanate

Biodégradation : 0 %, 28 jours, c'est-à-dire difficilement dégradable

Méthode : Ligne directrice 301 C de l'OCDE

Informations complémentaires sur l'écotoxicologie :

La résine réagit avec l'eau à l'interface avec la formation de dioxyde de carbone pour former un produit de réaction solide, à point de fusion élevé et insoluble (polyurée). Cette réaction est fortement favorisée par des substances tensioactives (par exemple du savon liquide) ou des solvants solubles dans l'eau. Basé sur l'expérience précédente, la polyurée est inerte et non dégradable

· **Autres indications:** Nocif pour les organismes aquatiques.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**· **PBT:** Non applicable.· **vPvB:** Non applicable.· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**· **Autres indications écologiques:**· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

WGK: 1

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
-----------	---

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.07.2023

Numéro de version 1

Révision: 27.07.2023

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 8)

- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|----------------------------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
· DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
· ADR
· IMDG, IATA | néant
néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
· ADR, ADN, IMDG, IATA
· Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage
· ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport: | Pas de marchandises dangereuses. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 20, 74

- **Règlement (CE) N° 649/2012**

77-58-7 dilaurate de dibutylétain

Annex I Part I

- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 10)

Nom du produit: HADALAN Topcoat-Flex

(suite de la page 9)

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

La valeur limite UE pour la teneur en COV de ce produit à l'état prêt à l'emploi est : Cat.A/i 500 g/l (2010). Lorsqu'il est prêt à l'emploi, le produit contient au maximum 230 g/l de COV.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3